



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le

14 DEC. 2009

Référence : D09017021

Monsieur le Député,

J'ai été saisi de deux demandes de concessions de mines de charbon dans le département de la Nièvre (Lucenay-Cossaye) et d'une demande dans le département de l'Allier (Commentry).

Ces demandes ont fait l'objet de l'instruction administrative locale prévue par le code minier. Compte tenu des enjeux énergétiques, environnementaux et économiques des projets présentés, j'ai en outre demandé au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au Conseil général de l'environnement et du développement durable de mener une mission d'inspection conjointe, et d'auditionner les principales parties prenantes.

Le rapport qui m'a été remis récemment indique que les enjeux environnementaux qui s'attachent à ces projets sont particulièrement importants, et émet des réserves sur la qualité technique ou économique des projets. En outre, les projets associés de production d'électricité avec captage et stockage du CO2 n'apparaissent pas suffisamment avancés.

Le charbon, dont la consommation induit des émissions importantes de CO2, occupe une part déclinante dans le bouquet énergétique français. La France a pris des engagements irrévocables de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, tant dans le cadre du Grenelle de l'environnement que lors de l'adoption du paquet énergie-climat sous la présidence française de l'Union européenne. Ces engagements, que je confirmerai lors de la conférence internationale sur le changement climatique à Copenhague, conduisent aujourd'hui notre pays à intensifier ses efforts visant à réduire la consommation d'énergies fossiles.

Dans ce contexte, et alors que la France a décidé de tourner une page importante de son histoire industrielle, en cessant l'extraction charbonnière en 2004 et en décidant la dissolution de Charbonnages de France, l'exploitation d'une mine de charbon en France ne pourrait présenter un intérêt que si l'extraction et l'utilisation du charbon étaient réalisées dans des conditions particulièrement exemplaires, notamment sur le plan environnemental.

.../...

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Maire d'Yzeure
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS SP 07

Ces conditions n'étant pas réunies, je vous informe que j'ai décidé de ne pas donner une suite favorable aux demandes de concessions présentées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BORLOO